



Solidaires Rhône  
125, rue Garibaldi 69006 Lyon

# FORMATIONS

## SOLIDAIRES RHÔNE

Second semestre 2017



# FORMATIONS SOLIDAIRES RHÔNE 2017

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier 2018
/	<b>09/10/11</b> CHSCT de base	<b>06 et 07</b> Rédactions Expression Ecrite Affiches, Tracts	<b>5</b> Formation Juridique de base	<b>15/16/17</b> Formation de base CHSCT
/	<b>12/13</b> Risques Physiques Au travail	<b>09 et 10</b> Agir sur les inégalités F/H	/	<b>18/19</b> Pression au Travail et risques Organisationnels
/	<b>16/17/18</b> Défenseurs Syndicaux Prud hommes	<b>13/14/15</b> Fonctionnement CE Rôle des Elu-es	/	/
/	<b>20</b> Histoire Mouvement Ouvrier	<b>20/21</b> Accueil nouvel- les adhérent-es Base	/	/
		<b>27 et 28</b> Délégué-es du Personnel DS/RSS /		

## Modalités et financement des formations

**IMPORTANT ! Pour le secteur privé**, des évolutions de réglementation modifient les modalités de remboursement des pertes de salaires. Sauf accord de branche ou d'entreprise, celles-ci sont désormais remboursées par les organisations syndicales par le biais d'un financement d'un fond paritaire.

Le code du travail permet la subrogation par les employeurs des pertes de salaires (ce qui signifie que l'employeur facture les pertes de salaires au syndicat). **Pour les salarié-e-s du privé il faut prendre contact avec nous ([formationsolidaires69@gmail.com](mailto:formationsolidaires69@gmail.com)) si vous êtes concerné-es.** . Attention, ça ne concerne jamais les formations de représentants aux CHSCT et titulaires CE .

**Les formations sont limitées en participant(e)s.** *Pour organiser correctement les formations et si nécessaire répartir les participant(e)s sur plusieurs stages, nous demandons aux équipes syndicales de transmettre les inscriptions **par la fiche en dernière page et de nous la transmettre le plus rapidement pour boucler les inscriptions.***

*Les formations de Solidaires sont ouvertes en priorité aux adhérent(e)s Solidaires. Les formations sont organisées par Solidaires Rhône et ouvertes aux autres Solidaires, notamment de la région.*

**Pour vous inscrire à ces formations, vous devez passer par vos syndicats et renvoyer la fiche d'inscription à : [formationsolidaires69@gmail.com](mailto:formationsolidaires69@gmail.com)**

Les formations sont organisées par Solidaires Rhône sous l'égide du CEFI (Institut de formation syndicale de Solidaires ). Certaines formations sont facturées aux employeurs (CHSCT) ou aux CE. *Dans tous les cas, les participant(e)s aux formations n'ont pas à payer la formation.*

**Attention aux délais de demandes.**

Attention, **pour certains secteurs (fonction publique, entreprises où il y a des accords...)** les demandes **sont différentes**. Les syndicats doivent avoir les formulaires ou/et demandes types. Si problèmes nous consulter.

**Modalités pratiques des formations :** les formations ont en principe lieu dans les locaux de Solidaires Rhône de 9h à 17h (sauf indication contraire). Une information sur les modalités pratiques est envoyée aux inscrit(e)s environ 15 jours avant les formations.

Envoi de la convocation par mail donc pensez à bien donner vos Emails personnels et numéro de téléphone pour envoi de la convocation par SMS si vous n'avez pas de mail.

## **FORMATION DE DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL, REPRESENTANTS DE SECTIONS SYNDICALES ET DELEGUES SYNDICAUX**

Cette formation de base sur les droits des délégués du personnel, des représentants de section syndicale et des délégués syndicaux est surtout destinée aux nouveaux élu-es ou désignés pour représenter SUD/Solidaires dans les entreprises.

Les formations ont lieu en principe de 9h à 17h au local de Solidaires Rhône, 125 rue Garibaldi (mais en fonction du nombre de participant-es ce lieu peut changer).

### **Principales questions abordées pendant la formation :**

- Histoire des DP, leur mise en place
- La durée du mandat et le remplacement des DP en cours de mandat
- La protection des DP, leurs missions et leurs droits
- Les missions fondamentales des DP
- La relation du DP à l'inspection du travail
- Les différents types de réunion et le formalisme de la réunion mensuelle
- Le texte de la question DP
- Les participant-es à la réunion DP et l'assistant syndical des DP
- Le droit d'alerte des DP
- Les principaux registres et documents
- Le temps de délégation, les tracts, affichage et le local DP

Il s'agit d'une formation qui traite à la fois des aspects réglementaires et légaux mais aussi de leur mise en pratique concrète : le recensement des questions avec les salarié-es, la préparation de la réunion, l'attitude face à la Direction pendant la réunion, le compte-rendu syndical et le suivi des réclamations.

### **A qui ça s'adresse ?**

- DP, DS et RSS
- Les militant-es qui envisagent de soutenir des DP en assistant-e syndical peuvent également participer à cette formation.

### **Modalités pratiques :**

- la demande de formation est à envoyer à l'employeur au plus tard un mois avant la formation.
- certaines entreprises prennent en charge le financement de cette formation ce qui nécessite parfois la transmission d'un devis. Renseignez vous auprès de votre syndicat
- il est également possible pour des CE, sur leur budget de fonctionnement, de prendre en charge le financement de la formation (frais pédagogiques, salaires, frais des stagiaires). Renseignez-vous auprès des élu-es SUD/Solidaires.

*Pour toute demande d'information et inscription ( à partir du formulaire à joindre ) envoyer un mail sur : [\\_formationsolidaires69@gmail.com](mailto:_formationsolidaires69@gmail.com)*

### **Dates des formations :**

- 27 et 28 novembre

Une information complémentaire (confirmation du lieu et des horaires) parviendra aux inscrits une quinzaine de jours avant la formation. La formation est limitée à 15 participant-es, il y a donc nécessité de s'inscrire dès que possible...Information transmise par mail ou SMS

# **FORMATION RÉDACTION, MISE EN PAGE DE TRACTS ET AFFICHES**

Cette formation doit permettre aux équipes syndicales d'améliorer les informations en direction des salarié-es. Il s'agit d'une formation très pratique.

Les formations ont lieu en principe de 9h à 17h au local de Solidaires Rhône, 125 rue Garibaldi (mais en fonction du nombre de participant-es ce lieu peut changer). Elle est limitée à 8 participant-es. Inscriptions à faire rapidement...

## **Principales questions abordées pendant la formation :**

Les stagiaires sont invités à venir avec des tracts ou des projets de tracts à élaborer

### **1er jour :**

Introduction de la formation avec questions/ réflexions sur des tracts ou affiches déjà réalisés et les besoins des stagiaires.

Contenu du tract : ce qui peut être mis et ce qui ne peut pas l'être dans un tract.

Présentation de la typographie et des polices d'écriture à utiliser.

Explication de la mise en forme.

Présentation du logiciel libre OpenOffice, installation et prise en main du logiciel.

Exercices de mise en forme d'un tract, élaboration d'une maquette.

### **2ème Jour :**

Regards croisés du travail de la veille : propositions d'amélioration.

Finaliser des maquettes de tracts / affiches en travaux pratiques.

### **A qui ça s'adresse ?**

La formation est ouverte à tout-es militant-es ou équipes syndicales qui souhaitent développer des bulletins syndicaux, affiches, tracts etc...

### **Modalités pratiques :**

Il est demandé aux stagiaires qui le peuvent de venir avec un ordinateur portable.

La demande de formation est à envoyer à l'employeur au plus tard un mois avant la formation.

Il est possible pour des CE, sur leur budget de fonctionnement, de prendre en charge le financement de cette formation pour des élu-es CE, DP, DS ... (frais pédagogiques, salaires, frais des stagiaires).

Renseignez-vous auprès des élu-es SUD/Solidaires. Le CEFI peut faire un devis si nécessaire.

*Pour toute demande d'information et inscription ( à partir du formulaire à joindre ) envoyer un mail sur : [formationsolidaires69@gmail.com](mailto:formationsolidaires69@gmail.com)*

### **Dates des formations :**

- 6 et 7 novembre 2017 à Lyon

Une information complémentaire (confirmation du lieu et des horaires) parviendra aux inscrits une quinzaine de jours avant la formation. La formation est limitée à 8 participant-es, il y a donc nécessité de s'inscrire dès que possible... Information transmise par mail ou SMS.

## **FORMATION DE BASE SOLIDAIRES**

Une formation sur le syndicalisme Solidaires, la place des adhérent(e)s, les principales institutions représentatives du personnel, la défense collective des salarié(e)s et les valeurs du syndicalisme Solidaires. C'est la première formation proposée à ceux et celles qui adhèrent. Elle est ouverte aussi à tout-e adhérent-e qui n'a pas eu cette formation.

Les formations ont lieu en principe de 9h à 17h au local de Solidaires Rhône, 125 rue Garibaldi (mais en fonction du nombre de participant-es ce lieu peut changer). Inscriptions à faire rapidement...

### **Principales questions abordées pendant la formation :**

Cette première formation interprofessionnelle (donc avec des participant-es de différents secteurs professionnels) commence par un échange entre les participant-es sur les situations diverses vécues dans leur entreprise, leur association ou leur administration.

La présentation des principales institutions représentatives du personnel (CE, DP, CHSCT, DUP, DS ou RSS pour le privé et CT, CAP, CHSCT pour le public) permet de comprendre le rôle mais aussi les limites de ces institutions.

Les valeurs de l'Union Syndicale Solidaires sont développées par des échanges sur ce qui fait la spécificité du syndicalisme Solidaires. L'organisation de l'Union Syndicales permet de se repérer sur ces méthodes de décisions.

L'histoire du mouvement ouvrier et du syndicalisme, des repères sur le système économique que nous subissons ainsi que les questions d'égalité femmes/hommes permettent sur ces questions une première réflexion concrète sur les orientations du syndicalisme SUD/Solidaires

### **A qui ça s'adresse ?**

La formation est ouverte à tout-e adhérent-e qui souhaite comprendre ce qu'est le syndicalisme Solidaires et notamment pour toutes celles et ceux qui envisagent de militer .

### **Modalités pratiques :**

La demande de formation est à envoyer à l'employeur au plus tard un mois avant la formation.

*Pour toute demande d'information et inscription ( à partir du formulaire à joindre ) envoyer un mail sur : [formationsolidaires69@gmail.com](mailto:formationsolidaires69@gmail.com)*

### **Dates des formations :**

- 08 et 09 novembre 2017 à Lyon

Une information complémentaire (confirmation du lieu et des horaires) parviendra aux inscrits une quinzaine de jours avant la formation. La formation est limitée à 15 participant-es, il y a donc nécessité d'inscriptions dès que possible...Information transmise par mail ou SMS

## POUR PARTICIPER À UNE FORMATION

- Transmettre à [formationsolidaires69@gmail.com](mailto:formationsolidaires69@gmail.com) le formulaire d'inscription (dernière page)
- Envoyer à l'employeur une demande de formation 30j à l'avance

**Modèle de demande de formation secteur privé (sauf CHSCT et CE) (Adressez l'original, à votre employeur, 30 jours à l'avance.) Garder une photocopie.**

Nom Prénom Références administratives

A l'attention de M ou Mme, (RH, Directeur etc...)

A....., le.....

Madame ou Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander un congé de formation économique sociale et syndicale, du.....

Au.....en vue de participer à un stage de formation, conformément aux dispositions légales.

Cette formation est assurée par l'organisme CEFI Solidaires, 144 boulevard de la Villette, 75019 Paris. Organisme agréé pour les stages ou sessions de formations économique, sociale et syndicale (articles L 3142-7 et suivant du code du travail par arrêté du 29 décembre 2014 (JO du 13 janvier 2015).

Dans l'attente de votre réponse, je vous assure, (Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur), de mes salutations.

Signature

**Modèle de demande de congé de formation CHSCT (Adressez l'original, à votre employeur, 30 jours à l'avance.) Garder une photocopie.**

Nom, prénom

**Monsieur le directeur Société** (nom) (adresse)

A....., le.....

Objet : Demande de congé de formation CHSCT

Monsieur le Directeur (directrice),

Conformément aux articles L. 4614-14 ; L4614-15 ; L4523-10 et L4523-16 du Code du travail, je sollicite de votre part l'autorisation de partir en stage de formation nécessaire à l'exercice de ma mission en tant que représentant du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Ce stage organisé par "CEFI Solidaires" Organisme agréé pour les stages ou sessions de formations économique, sociale et syndicale par arrêté du 29 décembre 2014 (JO du 13 janvier 2015). , aura lieu du \_\_/\_\_/201\_ au \_\_/\_\_/201\_ à \_\_\_ pendant \_ jours. (*Préciser les dates de début et de fin de stage, le lieu de la formation et le nombre de jours de formation*)

Cette demande d'absence vaut devis auprès de votre service comptable, vous recevrez une facture à l'issue du stage comme suit : FRAIS PEDAGOGIQUES : 345 € x \_ jours = \_\_\_\_\_, \_\_ €

**Si besoin, vous voudrez bien envoyer tous les documents de vos services comptables à l'adresse**

suyvante : CEFI Solidaires 144 bd de la Villette 75019 Paris 01 40 18 44 43

[cefi@solidaires.org](mailto:cefi@solidaires.org) N°SIRET : 504 307 588 00021

Dans l'attente de votre réponse, recevez, (Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur), mes salutations,

Signature

**Modèle de demande de formation secteur privé (CE) (Adressez l'original, à votre employeur, 30 jours à l'avance.) Garder une photocopie.**

Nom Prénom

Références administratives

A l'attention de M ou

Mme, (RH, Directeur etc...)

Madame ou Monsieur,

A....., le.....

J'ai l'honneur de vous demander un congé de formation économique sociale et syndicale, du  
au I en vue de participer à la **Formation économique d'élue de Comité d'Entreprise**  
conformément aux dispositions légales (**L. 2325-44 et suivants** du code du travail) et aux dispositions  
conventionnelles en vigueur.

Cette formation est assurée par l'organisme CEFI Solidaires, 144 boulevard de la Villette, 75019 Paris.  
Organisme agréé pour les stages ou sessions de formations économique, sociale et syndicale (articles L  
3142-7 et suivant du code du travail) par arrêté du 29 décembre 2014 (JO du 13 janvier 2015).

Dans l'attente de votre réponse, je vous assure, (Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur), de mes  
salutations

**Signature**

Solidaires Rhône, 125 rue Garibaldi, 69006 Lyon  
[formationsolidaires69@gmail.com](mailto:formationsolidaires69@gmail.com)  
04 78 62 71 17

## Inscription à une formation syndicale <sup>1</sup>

Nom de la formation :

Date de la formation :

### Coordonnées du stagiaire :

Civilité : Monsieur Madame<sup>2</sup>

Nom :

Prénom :

Année de naissance:

Adresse personnelle :

Email personnel <sup>3</sup> :

Téléphone perso :

Employeur :

Type de contrat (droit privé, fonctionnaire...) :

Mandat et responsabilités syndicales :

Syndicat d'appartenance du stagiaire :

Structure syndicale inscrivante :

Email de contact de la structure inscrivante :

Adresse de facturation (uniquement pour la formation des représentants au CHSCT et élus titulaires CE)  
ou si la formation est facturable par le CEFI-Solidaires <sup>4</sup>:

1 Remplir une fiche d'inscription par formation sauf s'il s'agit d'une formation en continu sur la même semaine

2 Rayer la mention inutile

3 **Si possible adresse mail personnelle et numéro personnel.** Pour permettre l'envoi de la convocation par mail ou SMS. Nous attirons sur les risques de lecture des mails personnels dont les mails syndicaux) sur les adresses mails professionnelles.

4 En cas de doute, contacter son syndicat professionnel ou Solidaires